

Sujet : [INTERNET] "Enquête publique EARL le Poussin Piou Piou_Couesmes-Vaucé »
De : "Arlette LE ROUX" <arlette2914@orange.fr>
Date : 18/05/2022 17:45
Pour : <pref-enquetes-publiques-environnement@mavenné.gouv.fr>
Copie à : "Arlette LE ROUX"

Bonjour.

Vous trouverez en pièce jointe les commentaires que je souhaite apporter en vue d'étayer l'enquête publique de certains éléments qui me semblent importants.

Lors de l'enquête publique de 2014, le mail que j'avais envoyé au Commissaire Enquêteur ne lui avait pas été transmis.

Je me rendrai donc à la Mairie de Couesmes pour m'assurer que mon document a bien été inclus dans les observations des riverains.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement.

Arlette LE ROUX

--Pièces jointes :

Remarques Arlette LE ROUX sur poulailler industriel monsieur Epiard.pdf

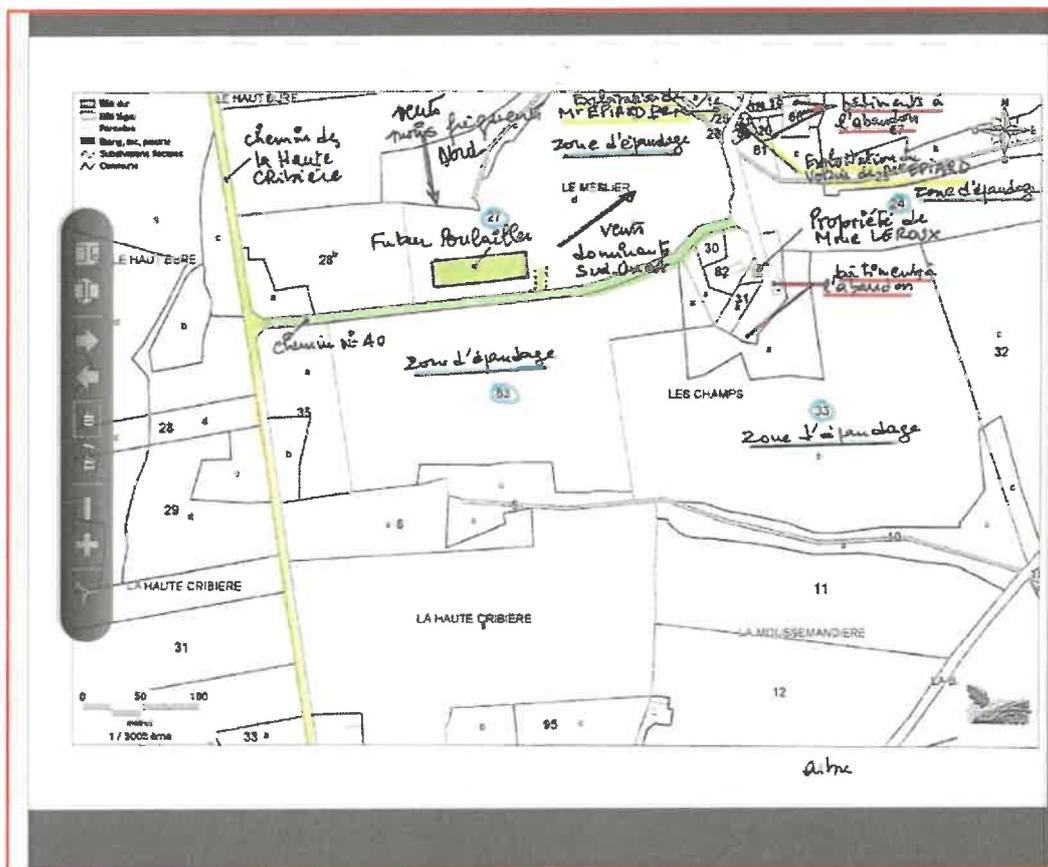
2,1 Mo

Arlette LE ROUX

F (A 140 mètres du premier poulailler).

MES REMARQUES QUANT A L'INSTALLATION D'UN SECOND POULAILLER DE 67 000 VOLAILLES

Monsieur le Commissaire Enquêteur, j'attire votre attention sur plusieurs points concernant cette installation, avec d'autant plus de recul et d'expérience, que je subis les nuisances du premier bâtiment depuis bientôt 8 ans. Ma maison se situant en plein cœur du plan d'épandage de monsieur Epiard. Voir ci-dessous :



Avant toute chose, je ne comprends pas la construction d'un autre poulailler industriel, à l'heure où le monde entier va subir des pénuries, et des situations de vie très difficiles.

Le gaz, qui chauffe ce type d'installation va devenir hors de prix avant la fin de l'année, de même que toutes les céréales. Je ne parle même pas du prix de l'électricité et du pétrole qui vont toucher toutes les populations.

D'autre part, le choix des consommateurs devient de plus en plus exigeant vis-à-vis de ces volailles bourrées d'antibiotiques et d'hormones, et le choix de monsieur Epiard, me semble complètement inconscient, au vu de ce qui nous attend tous. Peut-être ne s'en rend-il pas compte ? J'avais cru comprendre, en parlant avec lui il y a 8 ans, que l'appât du gain facile, était le plus important, mais il serait bon que quelqu'un de sensé lui fasse prendre compte des réalités de la vie. Donner son accord à un projet pareil va à l'encontre du bien-être de l'être humain (Covid et guerre ne suffisent-ils pas à comprendre qu'il est grand temps de changer certaines méthodes ?).

POINT 1 : DEVALORISATION DE MON BIEN

J'avais fait estimer ma maison à l'époque des faits, et la conclusion de l'agence immobilière qui s'est déplacée est édifiante. Je vous mets les deux estimations avec et sans poulailler...

GORRON IMMOBILIER



29, rue Magenta
53 120 GORRON
02.43.00.46.32 ou 06.85.69.02.66
gorron-immobilier@orange.fr

ATTESTATION



Je soussignée, Madame BOUSCAUD Barbara, représentante légale de l'Agence Immobilière GORRON IMMOBILIER, dont le siège social est à GORRON, 29 rue Magenta,

Déclare que la maison, sise à COUESMES VAUÇE (MAYENNE) = Les Champs, et appartenant à Mme J.E. ROUX,

Peut être estimée, au vu du marché actuel, entre 25 000 et 30 000 Euros Net Vendeur.

En foi de quoi, cette attestation est faite pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à GORRON, le 27/06/2014

Barbara BOUSCAUD
GORRON IMMOBILIER



N° de mandat de * 2004
RCS LVA 41 400 043 119
Carte professionnelle délivrée par le préfet de la Mayenne N° 53-015
Garantie Assurée C.T.G.I. Capital 100 000 Euros

GORRON IMMOBILIER



29, rue Magenta
53 120 GORRON
02.43.00.46.32 ou 06.85.69.02.66
gorron-immobilier@orange.fr

ATTESTATION



Je soussignée, Madame BOUSCAUD Barbara, représentante légale de l'Agence Immobilière GORRON IMMOBILIER, dont le siège social est à GORRON, 29 rue Magenta,

Déclare que la maison, sise à COUESMES VAUÇE (MAYENNE) = Les Champs, et appartenant à Mme J.E. ROUX,

Peut être estimée, au vu du marché actuel, et au vu du projet d'élevage de poules de volaille, entre 50 000 et 55 000 Euros Net Vendeur.

En foi de quoi, cette attestation est faite pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à GORRON, le 27/06/2014

Barbara BOUSCAUD
GORRON IMMOBILIER



N° de mandat de * 2004
RCS LVA 41 400 043 119
Carte professionnelle délivrée par le préfet de la Mayenne N° 53-015
Garantie Assurée C.T.G.I. Capital 100 000 Euros

Monsieur le commissaire enquêteur de l'époque se disait pourtant « non compétent » pour juger de la dépréciation du bien. Il n'a donc pas été tenu compte de l'impossibilité que j'ai aujourd'hui à vendre ma maison. Et encore moins, avec un second poulailler.

Dossier n°: E14000084/44

Page 13

Dévalorisation du bien

la proximité est immédiate et/ou inférieure à 100 m (=distance réglementaire). La commune est située en zone rurale où doivent cohabiter toutes les activités, chacun en conformité avec les règles qui y affèrent. Le bâtiment est implanté à plus de 100 m et comme indiqué dans l'étude d'impact, les nuisances ont été recensées et décrites et les moyens de compensations (mesures ERC) y sont listés.

De façon plus globale la valeur immobilière est conditionnée par l'offre et la demande, parfois elle est diminuée par la présence active quelle qu'elle soit : industrielle, commerciale ou autre. On ne peut donc pas imputer une moins-value uniquement à la présence d'activité agricole.

Comme mentionné précédemment, M. EPIARD s'engage à intégrer un second poulailler dans le paysage existant.

Naturel le plan de la zone ZE forestière en annexe, je constate que l'habitation de Mme J.E. ROUX est située à environ 110 m de deux exploitations agricoles en activité. L'absence d'un bâtiment rétro-voisin à l'habitation, sa propriété est entourée par les parcelles n° 21, 27, 81 et 83 qui sont incluses dans le plan d'implantation actuel de l'exploitation de M. EPIARD père.

La construction au sein du milieu rural suppose comme on le voit, l'acceptation de certains inconvénients liés à l'activité agricole existante, peut-on dès lors penser que la présence d'implantation d'un poulailler dans cet environnement justifie à lui seul l'éventuelle dépréciation immobilière des autres biens ?

S'agissant de marché immobilier, je n'ai pas la compétence pour répondre à cette question.

Concernant l'impact sur l'air :

La majeure partie du temps, les vents dominants sont de secteur Sud-Ouest et de manière moins fréquente de secteur Nord.

POINT 2 : ODEURS DUES AUX VENTS DOMINANTS

Dans le rapport du commissaire enquêteur de l'époque, j'avais noté une insincérité de la part de ce dernier ainsi que d'Aquasol au sujet des vents dominants atteignant mon habitation, et par lesquels, arrivent également les odeurs du premier poulailler. Selon cette étude, je ne devais pas subir les répercussions de ces odeurs... ce qui est totalement erroné.

M. EPIARD gérant de l'EARL "Le Poussin Piou Piou", précise :

...D'autre part, la direction et l'intensité des vents dominants ont été déterminées par les données fournies par Météo France, station de Laval (observation n°67).
Il est juste de dire que l'activité d'élevage apportera quelques odeurs (observation n°77), très ciblées cependant dans le temps et dans la durée (curage litière notamment). Cependant je m'engage à maintenir de bonnes conditions d'élevage qui limitent fortement les dégagements d'odeurs. Une bonne ventilation empêche la litière de fermenter et donc de dégager des odeurs.
Le projet porte sur la construction d'un bâtiment neuf avec des équipements performants (le système de ventilation). Je prends en considération ces points et y apporterai une attention particulière. Un registre des observations concernant cette problématique pourra être mis en oeuvre.

*Je me suis déplacé à cinq reprises sur l'emplacement réservé à la construction du poulailler et j'ai pu constater à chaque fois que les vents soufflaient dans la direction Sud-Ouest. Cette observation tend à confirmer que la direction Sud-Ouest est bien celle annoncée par la station de Laval en matière de vents dominants. C'est vraisemblablement aussi la direction Sud-Ouest, pour les vents dont parle Mme LE ROUX, qui serait à l'origine des dégâts qu'elle a pu constater dans sa propriété. En supposant que le poulailler soit en activité, sans erreur de ma part et au vu de la configuration des lieux, l'orientation des vents Sud-Ouest ou Nord est peu susceptible de diffuser des odeurs importantes vers la propriété de Mme LE ROUX.
Compte tenu de la situation géographique du voisinage, j'observe que les nuisances olfactives peuvent être considérées comme modérées (voir en annexe le plan de la section ZO concernée).*

65- L'observation n°244 se rapporte au compostage et au problème posé par l'odeur des effluents, qu'en pensez-vous ?

Je mets ici quelques photos qui attestent que ces vents arrivent droit sur ma maison. La présence de congères lors d'une tempête récente est la meilleure des preuves que je puisse fournir, de même que les arbres couchés par le vent devant chez moi, et ceux qui tombent régulièrement suite aux coups de vent.





21 juin 2012



*Devant ma maison, les arbres
couchés par le vent*

POINT 3 : DATES D'EPANDAGE

De même, monsieur Epiard s'était engagé à prévenir les riverains des dates d'épandage. De 2014 à 2019, il ne l'a jamais fait. A partir de 2020, j'ai été la seule avertie. Mes voisins attendent encore.

est une obligation dans cahier des charges compostage à la ferme.

Le traitement du fumier de volailles sous forme de compost permet transformer naturellement les effluents en produit stabilisé et de ce fait de contribuer à la réduction de l'épandage. Compte tenu du bâchage, je considère que l'impact olfactif lié à la plate-forme de stockage du compost peut être considéré comme nul.

75- Dans l'hypothèse d'un épandage envisagé à 50 mètres des habitations au lieu de 100 m actuellement, combien d'habitations seront concernées, ont-elles été prévenues et quelles seront les précautions que vous observerez ?

Dossier n°: E14000084/44

Page 15

M. EPIARD gérant de l'EARL "Le Poussin Piou Pion", précise :

En ce qui concerne l'épandage (observation n°75), les fumiers de volailles (fumiers et fientes à plus de 65 % de matières sèches) sont épandables à une distance de 50 m (article 27-3 de l'arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation). Je m'engage à prévenir ces voisins et tiers concernés avant chaque chantier d'épandage, afin d'entretenir de bonnes relations.

Je prends acte de l'engagement du pétitionnaire à prévenir les riverains concernés avant chaque chantier d'épandage et à respecter les distances mentionnées. Il en va de même pour les délais minimaux réglementaires d'enfouissement qui sont de 12 h après épandage.

POINT 4 : RISQUES EXTERNES

Analyse des risques externes

- les risques d'origine naturelle étudiés, (conditions climatiques, séisme, glissement de terrain, inondation, foudre, feux de forêt), sont peu probables et de ce fait, sans conséquence pour l'élevage.

Nota : les risques d'origine non naturelle sur les infrastructures de transport, (lignes haute tension aériennes, voies ferrées, couloirs aériens, transports fluviaux ou voies routières), non pas été étudiés car ils sont suffisamment éloignés du site pour ne pas être susceptibles d'entraîner un risque.

Comme il est dit dans le paragraphe bleu « Nota », les risques d'origine non naturelle n'ont pas été étudiés. Il en est un pourtant qui pose problème régulièrement : c'est mon câble téléphonique qui passe au-dessus du chemin qui va au poulailler de monsieur Epiard, et qui a été déjà sectionné à deux reprises (2018, puis 2020) par des engins s'engageant sur cet accès. J'ai été privée de téléphone fixe et d'internet (je n'ai pas de smartphone pour compenser cette perte), pendant une durée d'un mois à chaque fois. Une troisième coupure à l'été 2021 m'a encore privée de connexion pendant un mois. Après la venue de plusieurs techniciens, c'est le fameux câble sectionné et rabiboiché par deux fois, qui a dû être changé complètement car plus opérationnel.



Du 9 juillet au 12 août 2021 : passage des techniciens SFR et ORANGE



Monsieur Epiard s'était pourtant engagé à privilégier le passage des camions à l'autre extrémité du chemin (qu'il a d'ailleurs acheté depuis). Cette autre extrémité (Haute Cribière), ne présentant aucun câble risquant d'être arraché.

Le dossier apporte les garanties suffisantes sur les bruits attendus de l'activité avicole pour permettre de présager un impact sonore acceptable.

- sur le trafic routier

Le trafic routier sera plus important compte tenu de l'activité. En fonction des besoins nécessaires à la vie courante de l'élevage, il a été estimé sur le chemin communal de la Haute Crièrre, le passage de 5 camions par quinzaine. l'impact pour le voisinage peut donc être considéré comme nul.

Au vu des problèmes rencontrés, j'ai demandé à monsieur Epiard d'installer une chaîne ou un câble interdisant l'accès au chemin où se trouve ma ligne téléphonique.

Une installation « de fortune » a été mise en place, mais un passage a été laissé sur le côté qui permet toujours à des engins de s'engager dans le chemin, et depuis ma demande, ce « câble » est plus souvent au sol qu'accroché.





29 mars 2021
Câble à terre



16 avril 2021
Câble à terre



22 avril 2021
Câble à terre



17 mai 2021
Câble à terre



16 août 2021
Câble à terre



Câble au sol et
plat défoncé

30 novembre 2021
Jusqu'à avril 2022

POINT 5 : VUE BOUCHEE

En prévision de la construction de ce second poulailler, monsieur Epiard a bâti un hangar à foin, juste devant la « seule » vue que j'avais de ma maison sur la campagne, à savoir mon salon.

Puisqu'il possède tous les terrains autour de ma demeure, pourquoi a-t-il justement choisi de construire son bâtiment en face de ma maison ? Ne pouvait-il le mettre un peu plus à gauche pour m'épargner cette nuisance supplémentaire ?

Les photos suivantes ne rendent pas compte de la « vraie distance » et de l'ampleur de ce hangar.



Bocage Mayennais

COUESMES - LE PAS. SANS CONNEXION INTERNET

Elle était coupée du monde

Le cauchemar d'une habitante du Nord-Mayenne, sans internet pendant plus de 3 semaines.

« Il semblerait que les personnes âgées, invalides, handicapées, et/ou aux revenus modestes, n'intéressent pas beaucoup nos opérateurs de téléphonie. Qu'on les laisse à l'abandon, est évolutif. C'est le constat d'une habitante du Nord-Mayenne qui, elle-même, est restée sans connexion pendant plus de 3 semaines. Elle habite en campagne, dans un endroit isolé. Le câble la reliant à internet a été arraché malencontreusement.

Joindre rapidement les secours

« J'ai une maladie grave et je dois joindre très rapidement les secours si je fais un malaise ou si ma santé se dégrade », assure-t-elle. Sans téléphone fixe et avec un téléphone portable à crédit minimum, elle a été obligée de faire intervenir une amie auprès d'Orange.
« C'est une panne générale », lui a-t-on indiqué en premier



Le câble internet de cette habitante du nord-Mayenne avait été arraché.

lieu. « Ce sera réparé dans quelques jours ». Les jours passent sans nouvelles puis elle s'aperçoit que le câble la reliant à Internet a été arraché malencontreusement. Elle les recontacte alors. « Le poteau est très endommagé et nous ne sommes pas habilités à le réparer ». On lui demande le numéro du poteau et quand elle le communique, on répond que « celle n'était pas nécessaire ! ». Excédée, elle « fait un scandale à la boutique Orange ». On lui passe une clé 4G mais les annes ne s'arrêtent pas là.
« Orange m'a demandé mon numéro de suivi de dépannage. Je n'en avais pas. »
« Je les contacts à nouveau, leur indique que c'est de la

discrimination, que je vais porter plainte, avorter la gendarmerie ». Le lendemain, un mail d'Orange lui indique que « le service clients ne dispose pas des outils permettant de traiter directement sa demande » et qu'une entreprise allait intervenir.

Puis, sans être avertie, la réparation est effectuée le lendemain.

En dédommagement, on lui propose 40 €. Elle qui n'a pas de gros moyens dit avoir subi « un gros manque à gagner ». En plus de l'angoisse, c'est l'épuisement qui l'a gagnée.

UN AUTRE CAS

Orange aurait également laissé deux mois sans connexion une personne âgée de 92 ans. Quand les opérateurs sont venus réparer, ils ont laissé le câble en plein milieu de sa porte d'entrée. Il ne pouvait donc plus la fermer.

C'est un voisin qui est venu faire un trou dans son mur pour faire passer ce câble, de façon à ce qu'il puisse enfin fermer sa porte.

COUESMES-VAUCÉ

Sa vie auprès du poulailler est un enfer



De son jardin où elle a créé un espace favorable au développement des papillons, Arlette Leroux a vue sur le poulailler industriel.

En 2014, Arlette Leroux, propriétaire d'une petite maison nichée dans la campagne du Nord-Mayenne, alertait sur la

construction d'un poulailler industriel à 140 mètres de son habitation. Elle et ses voisins s'inquiétaient, entre autres,

des nuisances olfactives et sonores qui ne manqueraient pas de se produire après la mise en service.

Aujourd'hui, Arlette Leroux confirme les craintes qu'elle avait exprimées : Ses voisins également. « Nous sommes obligés de garder les fenêtres fermées tant les odeurs sont fortes, affirme-t-elle. Où que vous soyez, c'est impossible de rester dehors ». En effet, le réseau d'épandage entoure sa petite maison. « C'est une odeur qui donne envie de vomir. »

Le répit s'installe lorsque le vent tourne. Le propriétaire épand la nuit, jusqu'à 3 ou 4 heures du matin. Le tracteur fait ses allers et retours autour de sa maison « à des heures indues. C'est du tapage nocturne » s'insurge-t-elle. Et le chargement des volailles se fait la nuit. Les livraisons d'aliments, le nettoyage du poulailler sont autant d'allers et

venues qui gênent.

Sauf que Arlette Leroux passe ses nuits à observer les papillons qu'elle recense bénévolement pour le site national Lépi'net. « Pas de chance ».

« Ma maison a perdu 25 % de sa valeur. Même si je le souhaitais, jamais je ne pourrai la revendre avec une telle perte. Et qui viendrait habiter auprès d'un poulailler. Le propriétaire a même mis des barrières à chaque extrémité du chemin qui, autrefois, était un chemin communal très agréable. Sa seule compensation, c'est de voir le nombre d'espèces nouvelles qui a encore augmenté. »

J'ai dénombré près de 600 sortes de papillons. Je découvre chaque année de nouvelles espèces malgré l'environnement hostile. Je me donne pour recréer ce qu'on détruit ailleurs. »

Le propriétaire du poulailler n'a pas souhaité s'exprimer.